

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 5

Artikel: Réunion d'officiers d'état-major à Arau
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Réunion d'officiers d'état-major à Arau. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Du fusil Prélat-Burnand. — Ecoles fédérales pour 1857. — *SUPPLÉMENT*. Examen comparatif des nouveaux et des anciens règlements d'exercice pour l'infanterie.

RÉUNION D'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR A ARAU.

Nous sommes en possession des décisions de cette réunion, et nous les donnons ci-dessous d'après le *Schweizer-Bote*. Malheureusement les délibérations qui pourraient éclairer plusieurs points nous manquent, et nous le regrettons d'autant plus que, malgré toute la déférence que nous avons pour le mérite militaire des membres de la réunion, plusieurs des améliorations proposées nous paraissent d'une nécessité fort contestable; quelques-unes même nous paraissent désastreuses et d'autres nous sont parfaitement inintelligibles.

Les délibérations, présidées par M. le colonel Schwarz, ont cependant, dit-on, été très soutenues et ont duré trois jours, savoir les 15, 16 et 17 février. Etaient présents entr'autres MM. les colonels Ziegler et Ott, de Zurich; Salis des Grisons; Egloff, de Thurgovie; Zimmerli; Fischer; Frey, de Brugg; Frey, d'Aarau; Müller et Schwarz, d'Argovie; les lieut.-colonels Locher, Suter, Herzog, Kern et Schmidlin; les majors Wolf et Wydler; les médecins divisionnaires Diethelm et Eismann. Voici les résolutions qui ont été adoptées pour être soumises à l'appréciation du Conseil fédéral:

1^o Limitation du service militaire à l'âge de 40 ans, et pour la cavalerie à 30 ans.

2^o Augmentation de l'effectif de quelques unités tactiques.

3^o Etablissement de compagnies de santé d'après ce qui existe en Autriche.

4^o Réduction à deux des médecins de bataillon, mais tous deux montés.

5^o Maintien plus rigoureux de l'instruction sur la manière de procéder dans le renvoi des militaires inhabiles au service.

6^o Suppression de l'habit d'uniforme, des épaulettes, des signes de distinction et du chapeau dans les états-majors et dans le corps des médecins.

7^o Introduction d'un second pantalon en demi-drap ou en drap.

8^o Introduction du fusil de chasseurs et examen de la transformation du fusil d'ordonnance par le système Prélat. L'introduction du fusil de chasseur est subordonnée à cette dernière question.

9^o Meilleur armement des sapeurs de compagnies et des officiers d'infanterie; — amélioration du sabre-poignard des troupes du génie; — introduction dans le train du sabre traînant.

10^o Introduction des canons d'acier pour la carabine; — égalisation du calibre de cette arme avec celui du fusil de chasseur; — meilleure surveillance des fournitures; — suppression du système d'emmagasinement pour la carabine; — accélération des nouvelles fournitures.

11^o Essais sur l'introduction de la buffleterie noire; — introduction obligatoire des gamelles pour chaque homme.

12^o Organisation plus convenable des fourgons de division et de brigade et attelage plus satisfaisant.

13^o Etablir une chaire pour les sciences militaires au Polytechnicum; — veiller à ce que l'instruction cantonale soit confiée à de bons instructeurs; — faire revenir plus fréquemment les tours de service pour passer l'école centrale; — rétablissement des reconnaissances; — encouragements plus efficaces aux officiers qui veulent se former à l'étranger; — mettre les cours cantonaux de répétition sous la direction d'officiers de l'état-major fédéral; — délivrance, contre garantie, de rations de fourrage aux officiers de l'état-major; — prolongation de la durée des cours de répétition; — instruction par la Confédération des médecins nouvellement brevetés, des fraters et des sapeurs de compagnies; — prolongation des écoles de recrues de carabiniers jusqu'à 35 jours; — fondation d'une école de tir.

14^o Simplification de la comptabilité et de l'administration.

15^o Etablissement de dépôts d'armes et de magasins d'objets d'armement et d'équipement en cas de guerre.

16^o Achever les fortifications commencées; — adopter un système de fortifications permanentes pour les points où cela paraît nécessaire; — employer à cet effet des compagnies de sapeurs.

17^o Commissions permanentes de l'artillerie et du génie pour discuter les questions pendantes.

18^o Transformation des batteries de 8 en batteries de 6, avec la coo-

pération de la Confédération ; — idem, des obusiers courts ; — accélération de la fabrication des fusées ; — prompte solution de la question des poudres ; — autres points relatifs à l'artillerie.

19^o Changement des caissons de sapeurs ; — revue des instruments pour la fortification ; — compléter le matériel des ponts ; — attelage du train des pontonniers de l'élite avec des chevaux du train.

20^o Nominations d'officiers permanents et d'un chef du personnel pour le service de l'état-major général en temps de paix.

Nous reviendrons sur chacune de ces propositions pour en examiner de plus près la portée et pour les discuter avec le sérieux qu'elles méritent. Mais d'ors et déjà nous déclarons que si nous saluons avec un vif plaisir les résolutions sous numéros 8, 13, 16, 17 et 20, nous voyons avec peine celles qui tendent à introduire de nouveau dans l'équipement des améliorations contestables, au détriment de l'uniformité que notre armée fédérale a enfin atteint après beaucoup d'efforts. Nous élèverons de toutes nos forces contre de tels changements et particulièrement contre ceux proposés aux numéros 6, 9 et 11.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Avant de passer aux événements qui signalèrent la 2^e période de la campagne en Helvétie, citons les réflexions de Jomini sur ceux dont nous nous sommes occupés jusqu'ici :

“ De mémoire d'homme, dit-il, on n'avait vu un pareil enchaînement de combats.... Cent vallées parcourues en sens différents, venaient d'être le théâtre d'une multitude d'exploits *stériles* ; car la violation des principes dans la première direction des masses, rendit la mort de tant de braves aussi déplorable qu'infructueuse. La postérité recueillera avec avidité les détails de ces luttes presqu'incroyables, au centre de la masse la plus aride des Alpes ; mais ce qui étonnera le plus, c'est qu'on ait trouvé moyen d'aliéner, en vivres et en munitions, des forces si considérables, campées durant plusieurs mois dans des contrées inhospitalières où le voyageur isolé semble à peine pouvoir trouver un gîte.

“ En voyant ces colonnes intrépides escalader les rochers effrayants du Crispalt, les glaces du Wormserjosh, les flancs escarpés du Kunckels, du St-Gothard, du Todi, enfin les revers abruptes de l'Engadine, chacun se croirait transporté aux siècles fabuleux et imaginerait voir des combats de géants. Tant de gloire acquise par les bataillons français s'est éclipsée dans les plaines de Stokach et